

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2025	025	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 3 avril 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 3 avril 2025	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, M. BREHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LANOË, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME MILLER, M. LEDUC par M. MATT, M. PICARD par M. FRIMON-RICHARD et M. LAURENT par MME BESANÇON.
PRÉSENTS : 16	<u>Absents excusés</u> : M. MONROIG et M. JACQUIN
VOTANTS : 20	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT M. LANOË a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente le projet de budget primitif pour l'exercice 2025. Le rapport et la maquette budgétaire ont été remis aux membres du Conseil municipal en date du 27 mars 2025.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement Budgétaire et Financier de la Commune, adopté par délibération le 24 novembre 2022,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives, le 2 avril 2025,

VU la délibération de ce jour décidant de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 5 mars 2025,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif établi pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, à 16 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD et M. FRIMON-RICHARD),

VOTE le budget primitif principal 2025 qui est arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement 10 314 795,37 €
- Section d'investissement 6 264 634,00 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 15/04/25
et de la publication le : 16/04/25
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT